



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 63351

Texte de la question

M. Jacques Godfrain * attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS) affectés dans les DDASS et les DRAS. Ces inspecteurs assurent au sein de ces organismes des fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination, d'inspection, de contrôle et d'évaluation mais aussi de programmation, de planification et d'allocation de ressources. Ils attendent une revalorisation de leur statut comparable à celle décidée pour les inspecteurs du travail. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement envisage de mettre en application le projet de nouveau statut pour les IASS qui a été élaboré par son ministère.

Texte de la réponse

Le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est classé en catégorie A avec un indice brut terminal de 985. La carrière se déroule en quatre grades ; le deuxième grade est accessible après réussite à un examen professionnel. Une étude conduite par les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité, d'octobre 2000 à mars 2001, pour une meilleure connaissance du métier des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, a permis d'analyser les fonctions, les activités et les compétences de ces agents. Cette étude démontre la complexité et l'évolution constante de leurs missions et de leurs fonctions, qu'il s'agisse, notamment, de planification dans le domaine social et de l'offre de soins, de protection sociale, de gestion financière, d'inspection et de contrôle et de conduite de projets à caractère interministériel. En conséquence, pour tenir compte de l'élargissement de leur champ d'intervention, de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur technicité, la ministre de l'emploi et de la solidarité a proposé aux autres ministères concernés une réforme du statut du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales qui vise un réaménagement statutaire permettant une restructuration et une revalorisation de la carrière ainsi qu'un renforcement du dispositif de formation initiale et continue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63351

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3781

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6783